



COMMUNE  
DE  
CENAC ET SAINT JULIEN  
DORDOGNE

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04/2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

présents : 14

votants : 14

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 05/11/2024

Secrétaire de séance : Maxime DE FREITAS

**PRESENTS** : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

**OBJET : Comptes administratifs 2023**

Mme la Maire ayant quittée la salle, le Conseil Municipal est sous la présidence de M. Serge AZAM pour le vote des Comptes Administratifs 2023 dressés par Mme la Maire. Les résultats de l'exercice budgétaire de l'exercice 2023 sont arrêtés comme suit :

**Budget principal communal :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice	1 126 225,71 €
Recettes de l'exercice	1 290 309,73 €
Résultat de l'année (excédent)	164 084,02 €
Report antérieur	3 105,95 €
Excédent global de clôture	<b>167 189,97 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice	757 458,72 €
Recettes de l'exercice	769 587,18 €
Résultat de l'année (excédent)	12 128,46 €
Report antérieur	34 049,18 €
Excédent global de clôture	<b>46 177,64 €</b>

**Budget annexe camping :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice	92 003,72 €
Recettes de l'exercice	88 588,96 €
Résultat de l'année (déficit)	- 3 414,76 €
Report antérieur	29 232,82 €
Excédent global de clôture	<b>25 818,06 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice	2 414,40 €
Recettes de l'exercice	3 272,72 €
Résultat de l'année (excédent)	858,32 €
Report antérieur	0 €
Excédent global de clôture	<b>858,32 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 Abstention :**

- arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, qui sont concordant avec les comptes de gestion du trésorier.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance, Maxime DE FREITAS

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)